

Les Jeunes Professionnels Français recrutés dans le cadre de l'accord tuniso-français  
relatif à l'échange de jeunes professionnels

Les pièces à fournir pour le renouvellement

1. Contrat de travail (jeune professionnel français) signé par les l'employeur et l'employé.
2. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
3. Copie du Passeport.
4. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.

□